

Fiscalité de la location meublée

#fiscalité

#TVA

#location meublée

Référence : FIS-17758-505

Durée : 1 jour

Prix : Connectez-vous pour connaître le prix

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à info@coform.fr, nous étudierons ensemble vos besoins.

Prochaines sessions

Connectez-vous pour accéder à la liste des prochaines sessions

Description

Le sujet de la location meublée est au cœur de la pratique notariale. Maîtriser son régime permettra notamment d'anticiper les conséquences fiscales lors de la vente du bien.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, l'auditeur saura :

- Maîtriser les règles fiscales applicables aux loueurs en meublé
- Savoir accompagner un futur investisseur souhaitant louer un bien en meublé
- Être à jour de l'actualité en matière de location meublée.

Programme de la formation

I. Définition de la location meublée et distinction avec la parahôtellerie

- A. Distinction du statut de loueur en meublé avec la parahôtellerie
- B. Conséquences fiscales attachées à cette distinction

II. Règles d'imposition communes à tous les loueurs en meublé

- A. Régime micro-BIC
- B. Détermination du résultat fiscal selon le régime réel
- C. Obligations déclaratives

III. Caractère professionnel de l'activité de loueur en meublé et conséquences

- A. Critères de détermination de l'activité professionnelle
- B. Conséquences fiscales au regard de l'imputation des déficits et de la détermination des plus-values

IV. Location meublée et TVA

- A. Régime d'imposition des loueurs en meublé au regard de la TVA
- B. Transmission de l'immeuble et régularisation

V. Les autres impositions du loueur en meublé

- A. La CFE/taxe d'habitation/taxe foncière
- B. IFI et exonération des biens professionnels

VI. L'activité de loueur en meublé exercée en société

- A. Le piège du « Air Bnb » pour les SCI
- B. La location meublée en SARL de famille

Pour qui ?

Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur, Comptable, Formaliste, Autre.

Pré-requis :

L'auditeur doit avoir une expérience en fiscalité immobilière.

Les points forts de la formation

- Formation à jour de la loi de finances pour 2025
- Adaptation du thème au milieu du notariat
- Conseils pratiques

Les moyens pédagogiques

- Support pédagogique
- PowerPoint

Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.



Programme de formation

Pourquoi choisir cette formation

- 100 questions écrites sur 2024
- 98 questions orales en 2024